LE SERVICE ACTIONS ÉDUCATIVES VOUS INFORME

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019/2020

Cours Préparatoire (CP)

Modalités auprès de la Mairie :
Aucune démarche à faire, il n'est pas nécessaire de se déplacer en Mairie.

L'inscription des Grandes Sections vers le Cours Préparatoire (CP) se fait automatiquement, en fonction de votre lieu d'habitation, y compris le retour secteur pour les enfants inscrits par dérogation en grande section maternelle.

Modalités auprès de l'école :
La Ville vous adressera courant janvier 2019 la fiche d'inscription scolaire CP de votre enfant, en fonction de votre lieu d'habitation (y compris le retour secteur pour les enfants inscrits par dérogation en grande section maternelle).

Au mois de mars 2019, vous devrez prendre contact avec la direction de l'école élémentaire pour finaliser l'inscription de votre enfant.

Modalités pour les demandes de dérogation :
Les demandes de dérogation doivent être effectuées avant le **15 mars 2019** :

► Soit par **courrier motivé avec pièces justificatives** à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - Direction de l'Enfance

8 Place de l'Hôtel de Ville 95140 Garges-lès-Gonesse

Motifs principaux :

- Regroupement de frères et/ou sœurs,

- Motif médical attesté par la médecine scolaire ou les CMPP, joindre le certificat médical et courrier explicatif,

- Motif exceptionnel de garde d'enfants :

Soit nourrice agréée, joindre une attestation et un courrier explicatif,

Soit membre de la famille : joindre dernière fiche de paie des deux parents, justificatif de domicile de moins de 3 mois du membre de la famille, ainsi que sa pièce d'identité, et un courrier explicatif.

► Soit en **se présentant aux guichets des Services à la population-Centre commercial Hôtel de Ville**

+ d'informations : Direction de l'Enfance — enfance@villedegarges.com

WWW.VILLEDEGARGES.FR

GARGES Forte & fière

La réussite éducative pour tous